

MAIRIE DE VARENNES/TECHE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 16 Octobre 2018, sous la présidence de M. BERRAT Gilles, Maire.

A L'ORDRE DU JOUR :

Fonds de concours Communauté de communes :

La Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire », ayant décidé d'attribuer à ses communes membres, un fonds de concours d'un montant de 4 691 €, le Conseil Municipal sollicite auprès de celle-ci, un fonds de concours globalisé sur deux ans, soit un montant de **9 382 €**, pour le financement des travaux de voirie 2018, approuvé par délibération du 12/02/2018.

Modification statutaire – Projet statuts de la Communauté de communes :

Le Conseil Municipal approuve la modification statutaire décidée par le Conseil de la Communauté de communes, réuni en séance ordinaire le 25/06/2018, ainsi que son projet de statuts.

Site internet communal :

De nouveaux sites internet pour les Communes membres de la COM-COM sont en cours de développement ; M. Gérard BELLANGER et Mme Gaëlle DUCLEROIR ont été désignés référents pour le site de la commune.

Protection des données à caractère personnel :

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. L'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA), propose un service optionnel protection des données à caractère personnel, pour lequel elle serait désignée en tant que personne morale, comme déléguée à cette protection (DPO), à compter du 1^{er} janvier 2019, au tarif de 500 € pour les communes de 250 à 499 habitants. Le Conseil Municipal décide de reporter à une date ultérieure, la désignation d'un délégué à la protection des données, demande au conseil d'administration de l'ATDA de revoir à la baisse, les montants des contributions financières annuelles des communes, qui ont été fixés pour une adhésion à compter du 01/01/2019, en particulier pour les petites communes ayant une population comprise entre 250 et 499 habitants, envisage une éventuelle adhésion au service optionnel de l'ATDA, en fonction des possibilités financières du budget communal 2019, soit à compter du 01/04/2019.

ATDA - Approbation des statuts modifiés :

Lors de sa réunion du 12/07/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ATDA a décidé de compléter ces différentes prestations en proposant un service protection des données à caractère personnel.

Le Conseil Municipal fait remarquer que la contribution financière annuelle votée par le conseil d'administration de l'ATDA, pour accéder au service optionnel protection des données à caractère personnel, fixé à 500 € pour les communes ayant une population comprise entre 250 et 499 habitants, paraît trop élevée compte tenu des situations financières actuelles de ces communes.

Approuve cependant, les statuts de l'ATDA modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/07/2018.

Acquisition SENECHAL :

L'acte de vente a été signé le 04/10/2018 chez Maître PAUTET de Jaligny.

Révision loyer logement gare :

Le loyer mensuel sera augmenté selon l'Indice de Référence des Loyers du 1^{er} trimestre 2017 et du 1^{er} trimestre 2018, à compter du 01/10/2018.

...../.....

Imputation budgétaire :

Le Conseil Municipal décide d'imputer en investissement la facture de la S.A.S HENRI JULIEN, d'un montant de 468 € TTC, concernant l'achat de vaisselle pour les salles municipales.

Délégué commission contrôle liste électorale :

A la demande du préfet, en vue de la création du Répertoire Electoral Unique (REU) par l'INSEE, suite à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales, entre le 01/09/2018 et le 31/12/2019, M. FRADIN Gabriel est désigné comme délégué de la nouvelle commission de contrôle de la liste électorale.